

Ecole Grusse Dagneaux

Compte-rendu de Conseil d'école du 06/11/2018

Présents : Ecole : Mme Picco, Directrice et enseignante.

Enseignants : Mmes Kostic, Pietron, Sollier, Benamou, Bichon, Fernandes, M. Bigogne, Le Perff.

Déléguée Départementale de l'Education Nationale: Mme Vayssières

Parents d'élèves élus :

UNAAPE : Mmes Cordeiro, Henriet, Carolo, Hendi, Orain, Cuvelier, Hamelin, Mirouf, M.Le Seul,

Excusés : Mme Ingea-Allanic, Mme Ellia

Mairie de Saint-Gratien : Mme Bernardin conseillère municipale chargée des services scolaires.

Début de séance 18h20.

1/ organisation de l'école.

L'école compte 290 élèves sur 11 classes : 2 CP à 26, 1 CP/CE1 à 24 (5+19), 1 CE1 à 30, 2 CE2 à 27 et 29, 1 CE1/CE2 à 24 (11+13), 2 CM1 à 26, 1 CM1/CM2 à 24 et 1 CM2 à 28.

Comme indiqué l'an dernier, il n'y a plus de local disponible sur l'école. Les rendez-vous avec la psychologue scolaire doivent se dérouler sur l'école Jean Sarrailh. Il en va de même pour l'infirmière scolaire pour les visites systématiques des élèves de CE2. La question d'une salle au château Catinat va être de nouveau posée à la Mairie.

2/ Travaux dans l'école

Les peintures ont été refaites dans les classes de l'aile droite, ainsi que le percement d'une deuxième porte dans ces classes pour la mise en conformité incendie.

Les sanitaires ont été nettoyés, un faux plafond a été installé pour réduire la hauteur. Bien que les élèves aient apprécié la mise au propre, des dégradations ont été constatées lors des sorties aux toilettes durant les temps de classe. Cela a été expliqué dans les classes et si cela se renouvelle, les toilettes ne seront ouvertes que pendant les récréations avec la surveillance.

3/ Compte de coopérative

A la clôture des comptes en septembre dernier, il y avait 7 151 euros sur le compte, et en cette rentrée avec les dons des familles, que nous remercions, la somme de 12 euros par élève sera disponible dans les classes.

Un budget de 600 euros par classe est donné pour le départ en classe de découverte et un budget est prévu pour une semaine artistique restant à finaliser. L'an dernier, le coût du projet était de 4 000 euros pour l'école.

La fête de l'école a rapporté 2452.30 euros pour un investissement de 1264.24 euros, bénéfice de 1188.06 euros.

L'équipe enseignante tient à remercier l'équipe des parents élus l'an dernier tout particulièrement les deux élues « tête de listes » pour leur grand investissement pour la grande réussite de cet événement ainsi que tous les parents d'élèves pour leur participation active à la tenue des stands, à la sécurité, au rangement et pour avoir fourni des lots.

4/ Elections des délégués parents

Cette année une seule liste UNAAPE était constituée sur l'école. La participation a été de 38%, elle était de 45% l'an dernier.

5/ Projets des classes

Visites libres ou thématiques à la médiathèque. Pour les classes de CP présentation des instruments à l'Ecole de musique. Sortie au Château de la chasse pour deux classes. Cinéma pour deux classes. Intervention d'une personne bénévole de l'association Lire et faire lire dans une classe de CP. Expositions à l'espace Les avec les intervenants mis à disposition par la Mairie : judo, escrime, tennis de table selon

les projets choisis dans chaque classe, ainsi qu'au gymnase avec pour certaines classes la participation au tournoi de Mini-hand.

La mairie met à disposition sur cette 1^{ère} période 8 créneaux de car pour les 11 classes. Un créneau correspond à une ½ journée. Les classes se regroupent donc par deux pour organiser les sorties mais il est impossible d'organiser des sorties sur Paris ou éloignées sur une demi-journée. De nombreux créneaux sont donc inutilisés... Nous ne sommes pas autorisés à utiliser les transports en commun avec Vigipirate. Nous souhaiterions travailler avec la mairie pour une remise à plat de l'organisation.

6/ Vie de l'école et questions des parents élus.

Les parents élus questionnent *sur l'accueil au restaurant scolaire*. Nous mettrons ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil d'école afin d'avoir les précisions d'un représentant de la Mairie.

A l'heure actuelle environ 220 élèves y déjeunent chaque jour. Il semble compliqué d'obtenir un accueil exceptionnel pour les familles en cas de besoin. Concernant les nouvelles inscriptions, pour les enfants dont les 2 parents travaillent, s'il n'y a plus de place, une inscription dans une autre école de Saint Gratien sera proposée. Cette information sera précisée lors du second Conseil d'école.

Les parents souhaitent savoir *comment s'organise le goûter de l'étude* pendant les temps froids ou pluvieux et proposent d'inviter Monsieur Constantini au prochain Conseil. La demande va être faite aux services scolaires.

L'activité piscine pourrait-elle être décalée au printemps ? L'organisation des séances concernant un grand nombre d'écoles et de classes nécessite des rotations de car soigneusement calculées. La période septembre/décembre n'est pas la période la plus froide.

Une précision est faite concernant le remplacement de Mme Ellia. Madame Bustori sera en classe jusqu'au retour de Mme Ellia. Il n'y aura pas de succession de remplaçants sur la classe. Les parents élus souhaiteraient que Mme Bustori organise une réunion d'information pour rencontrer les parents de ses élèves et se présenter. Cela pourra s'organiser dans le cas de la prolongation du remplacement.

Le manque de local et de place pourrait-il être pris sur les logements situés dans l'école compte tenu du fait qu'aucune extension ne peut être faite avec la proximité du Château Catinat qui est un site protégé ?

La question sera posée lors du prochain Conseil en présence d'un représentant de la Mairie.

Des parents récupérant leur enfant à l'école maternelle rencontrent des difficultés pour être à l'heure à 11h30 ou à 16h30. Mme Picco va se mettre en contact avec Mme Veigner afin de réfléchir ensemble à une proposition qui sera transmise en Mairie et à Monsieur l'Inspecteur de circonscription.

En attendant, les enfants dont les parents ne seraient pas présents à 16h30 seront confiés à la garderie et ce service sera facturé.

7/ Règlement intérieur

Le règlement intérieur est modifié concernant les horaires de classe et une précision importante est apportée concernant les retards du matin. Il est indispensable que les parents attendent que leur enfant ait été accueilli par un adulte en cas de retard quand ils arrivent côté Mairie. Tant que l'enfant n'est pas dans l'enceinte de l'école, les parents en sont responsables.

8/ Projets d'animations avec les parents

L'organisation d'une fête d'école est envisagée pour la fin de l'année. La date du vendredi 28 juin est retenue. Les parents élus prévoient d'organiser une réunion avec tous les parents souhaitant participer à l'organisation de la prochaine fête d'école, la date sera communiquée ultérieurement.

Les parents ayant beaucoup apprécié le chant collectif durant la dernière fête, ils espèrent que cela pourra être reconduit cette année. Comme l'an passé, les enseignants pensent organiser quelque chose en rapport avec le projet d'enseignement artistique choisi cette année.

Dates des prochains Conseils d'école :

Mardi 19 février de 18h15 à 20h15

Mardi 18 juin de 18h15 à 20h15

La séance est levée à 20 h20.